



Documents à joindre à une demande de recouvrement d'aliments en Allemagne par une autorité subrogée (par paiement des avances ou de l'aide sociale) dans les créances des enfants et époux

Formulaire de demande de l'autorité créancière par subrogation

Procuration de l'autorité, établie au nom de l'autorité centrale allemande

Décision alimentaire

Décision alimentaire suisse

- Copie certifiée conforme de la décision, avec attestation sur son entrée en force ou sa force exécutoire, ainsi que deux copies
- Si la décision a été rendue par défaut, nous vous prions d'observer l'aide-mémoire concernant les décisions par défaut
- Convention d'entretien homologuée par l'Autorité tutélaire/l'autorité de protection de l'enfant:
original ou copie certifiée conforme de la convention ainsi que de la décision de l'Autorité tutélaire/l'autorité de protection de l'enfant avec attestation sur son entrée en force ou sa force exécutoire

Décision alimentaire allemande

- Original de la « vollstreckbare (Teil-)Ausfertigung » de la décision allemande d'après § 727 Code procédure civil allemande (= décision allemande avec clause de succession universelle (« Rechtsnachfolgeklausel ») en faveur de l'autorité ayant avancé des contributions d'entretien ou payé de l'aide sociale)
- Il s'agit de la transcription de la décision originaire à l'autorité ayant droit. Avant de pouvoir introduire une demande de recouvrement l'autorité ayant avancé des contributions d'entretien ou payé de l'aide sociale doit demander la clause de succession universelle à l'autorité allemande qui avait rendu la décision. Nous vous prions d'utiliser à cet effet le formulaire « Vorlage für Rechtsnachfolgeklausel bei deutschen Titeln ». Voir les adresses des autorités compétentes en Allemagne:
<http://www.justizadressen.nrw.de/og.php>

Décision sur les avances ou l'aide sociale

Calcul détaillé des arriérés

- Pour chaque créancier, par mois et par année, confirmé officiellement par l'autorité
- Calcul de l'indice présenté de manière compréhensible
- Confirmation du paiement de l'autorité

S'il y a lieu, confirmation que le paiement des avances ou de l'aide sociale continue

Formulaire coordonnées bancaires/postales

Plus tard dans la procédure:

Garantie de prise en charge des frais par l'autorité (sur demande et après information sur le montant)

Documents supplémentaires pouvant être requis

Par exemple l'attestation de scolarité/de formation si le créancier est majeur

Précision:

Lors de l'introduction en parallèle d'une requête de recouvrement d'aliments pour le créancier (personne physique), des documents supplémentaires sont à fournir pour cette personne, conformément au formulaire « Documents à joindre à une demande de recouvrement d'aliments à l'étranger »

Attention, tous les documents doivent être (traduits) en allemand

<https://www.bj.admin.ch/bj/de/home/gesellschaft/alimente.html>